

HONORAIRES APPLICABLES AUX VENTES

SECTEURS

Paris & Île-de-France

Sud Ouest

Ailleurs en France

5 % du prix TTC à la charge du
vendeur

Minimum de facturation : 12 000 €
TTC

SECTEURS

Provence - Alpes - Côte d'Azur Corse

Mandat exclusif ——— 5 % du prix TTC à la charge du vendeur

Mandat simple ——— 6 % du prix TTC à la charge du vendeur

Minimum de facturation : 15 000 € TTC

Les honoraires représentent les pourcentages maximums applicables à nos prestations.
Les honoraires sont à la charge du vendeur et incluent la T.V.A à 20%.

Dans le cadre d'une succession ou d'un mandat de recherche, les honoraires sont à la
charge de l'acquéreur.